



Ordonnance de télécom CRTC 2014-185

Version PDF

Ottawa, le 17 avril 2014

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées¹ dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	466	le 8 avril 2014	le 30 mai 2014
Société TELUS Communications	4370 (TCBC)	le 3 avril 2014	le 7 mai 2014
Société TELUS Communications	654 (TCI)	le 3 avril 2014	le 7 mai 2014
Société TELUS Communications	475	le 3 avril 2014	le 7 mai 2014

Secrétaire général

¹ Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.